



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS
des Côtes d'Armor

Assemblée générale ordinaire

-

Samedi 29 avril 2023 à 09h00

-

Espace Roger Ollivier à PLÉRIN

Attente avant le début de l'assemblée générale

- TROMPES DE CHASSE -

Introduction

Le président Yvon MÉHAUTÉ déclare ouverte l'assemblée générale ordinaire de la Fédération départementale des chasseurs des Côtes d'Armor.

Conformément aux dispositions statutaires de l'association, la convocation à cette assemblée a fait l'objet d'une publication le 29 mars sur un site d'annonce légale. De plus, les responsables des territoires de chasse affiliés à la Fédération ont été destinataires d'une convocation individuelle, adressée par voie postale.

Le président Yvon MÉHAUTÉ annonce la liste des personnes conviées ayant confirmé leur présence à cette assemblée, à savoir les représentants du monde cynégétique mais aussi les structures avec lesquelles la Fédération travaille régulièrement :

- Monsieur Alain CADEC, sénateur des Côtes d'Armor.
- Monsieur Didier SABADDIN, représentant la directrice de l'ONF Bretagne.
- Monsieur Marcel CORMAN, représentant le président de l'OS Porc Bretagne.
- Monsieur Patrick LE BLEVENNEC, représentant le président du GDS Bretagne.
- Monsieur Jean-Marie BÉNIER, premier vice-président du Conseil départemental.
- Messieurs Eric HENNION et Gérard DÉNIEL, respectivement directeur adjoint et chef du service Environnement à la DDTM.
- Monsieur Antoine de COUESNONGLE, président du Syndicat des propriétaires forestiers des Côtes d'Armor.
- Monsieur Jean-Jacques RENÉ, représentant le président de la Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor.
- Madame Fabienne GAREL, présidente de la Fédération des Syndicats d'Exploitants Agricoles des Côtes d'Armor.
- Monsieur Stéphane VIGHETTI, responsable du service départemental de l'OFB.
- Monsieur André DOUARD, président de la Fédération régionale des chasseurs de Bretagne et de la Fédération départementale des chasseurs d'Ille-et-Vilaine.
- Messieurs Maurice JOUBAUD et Gaël LE BOUHELLEC, respectivement président et vice-président de la Fédération départementale des chasseurs du Morbihan.
- Messieurs Pierre MENEZ et André ABILY, respectivement président d'honneur et administrateur de la Fédération départementale des chasseurs du Finistère.
- Messieurs Jean-François SÉGUILLON, Jean-Luc CORDON et Jacques LAMBALLAIS, estimateurs de dégâts de grand gibier.
- Monsieur Mickaël PERENNEZ, vice-président de la société de vénerie.
- Monsieur Gérard THOMAS, président de l'association départementale des lieutenants de l'oveterie.
- Monsieur François HAMON, représentant le président de l'association départementale des chasseurs de gibier d'eau.
- Monsieur Christian BARBET, président de l'association Armor Chasse à l'Arc.
- Monsieur Gaël GAUBERT, président de l'association Les Lames de Chasse d'Arvor.
- Monsieur Nicolas GELIN, président de l'association départementale des équipages de vénerie sous terre.

- Monsieur Michel ROBERT, président de l'association départementale des chasseurs de grand gibier et estimateur de dégâts de grand gibier.
- Monsieur Stéphane LE ROUX, président de l'association française pour l'avenir de la chasse aux chiens courants, délégation 22.
- Monsieur Raymond JARRY, délégué départemental du Club national des bécassiers.
- Monsieur Patrick SAGORIN, président de la Fédération départementale des gardes-particuliers.
- Monsieur Laurent BOGARD, président de l'association des piégeurs agréés des Côtes d'Armor.
- Messieurs Ronald CATTEEUW et Bernard GUÉRIN, respectivement président et vice-président de l'Union départementale pour l'utilisation du chien de rouge.
- Monsieur Jérôme COMPAIN, expert-comptable.
- Monsieur Arnaud ROLLAND, commissaire aux comptes.
- Maître Vincent GICQUEL, avocat de la Fédération.

En tant que Président de la Fédération départementale des chasseurs des Côtes d'Armor, c'est à Yvon MÉHAUTÉ qu'il revient de présider cette assemblée générale. Le bureau correspond à celui du conseil d'administration ; le secrétariat est assuré par Monsieur Jacques BOUGET, secrétaire de l'association.

Avant toute chose, le président Yvon MÉHAUTÉ souhaite rendre hommage aux chasseurs décédés cette année.

Les adhérents se lèvent afin d'observer une minute de silence.

- MINUTE DE SILENCE -

Sept réunions de secteur ont précédé cette assemblée générale. Les chasseurs ont largement répondu présent à ce traditionnel rendez-vous annuel. Bilan de la saison écoulée, réflexion sur celle à venir, tour d'horizon des principaux sujets d'actualité... Ces rendez-vous au plus près des territoires ont rassemblé au total 550 chasseurs. Le président Yvon MÉHAUTÉ remercie les adhérents d'avoir participé à ces réunions.

L'ordre du jour proposé et adopté par le conseil d'administration est le suivant :

- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 23 avril 2022
- Rapport moral du président
- Ratification de la cooptation de Michel LE RAT, administrateur du pays n°6
- Rapport d'activité
- Approbation des comptes de l'exercice 2021/2022
- Rapport spécial et rapport de gestion du commissaire aux comptes
- Approbation du budget prévisionnel 2023/2024
- Approbation du projet d'arrêté relatif à la chasse dans les Côtes d'Armor 2023/2024
- Intervention de Julien GESNOUIN, en charge du futur Schéma Départemental de Gestion Cynégétique
- Remise des médailles
- Questions écrites

Avant de commencer, le président Yvon MÉHAUTÉ rappelle que les discours tenus ce jour sont enregistrés. Cet enregistrement vise à retranscrire fidèlement les propos des uns et des autres et pourra, si nécessaire, servir de support en cas de contestation.

Approbation du PV de l'AG du 23 avril 2022

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale est en consultation sur le site internet de la Fédération depuis le 13 avril 2023. Le président Yvon MÉHAUTÉ demande aux adhérents de bien vouloir lui faire savoir s'ils ont des remarques ou corrections à apporter à ce document.

L'assemblée vote à main levée :

Contre : 0

Abstention : 0

Le procès-verbal de l'AG du 23 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

Rapport moral

Chers amis chasseurs,

Tout d'abord, je tiens à vous remercier de votre présence ce matin, dans cet Espace Roger-Ollivier que nous prête gracieusement la municipalité de Plérin. Vous voir aussi nombreux est un signal fort du dynamisme de la chasse en Côtes d'Armor, et je le dis très simplement : ça fait chaud au cœur.

Je veux aussi remercier les partenaires et élus qui nous entourent. Malgré leurs agendas respectifs chargés, ils ont tenu à nous accompagner aujourd'hui, pour faire le point sur notre activité et ses enjeux.

*Oui, l'assemblée générale annuelle est un moment fort pour nous tous. Rassemblés autour de valeurs communes, nous allons, ensemble, considérer le bilan de la saison écoulée, prendre des décisions importantes et réfléchir aux perspectives d'avenir de notre loisir. Je dis bien **loisir**, et je pèse mes mots. Vous allez comprendre pourquoi.*

En faisant lecture de mon rapport moral, je veux justement commencer par m'exprimer sur le devenir de la chasse. À l'heure où notre activité est constamment décriée par les médias, je suis conscient de l'état d'esprit qui plane dans nos rangs.

*Sur le terrain, certains sont fatigués de répondre sans arrêt aux critiques et autres jugements parfois agressifs, alors même qu'ils exercent une activité **légal**e. Devoir le rappeler est déjà insoutenable. Cela se traduit, entre autres, par des appels et courriers reçus à la Fédération, mais aussi par les remontées de terrain. Concrètement, la demande est forte de pouvoir s'appuyer sur un modèle d'argumentaire pour expliquer votre passion autour de vous. **Expliquer oui, justifier non**. C'est toute la nuance que chaque chasseur doit percevoir et comprendre : **aujourd'hui nous sommes là, demain nous le serons encore !***

Ne nous laissons pas impressionner par le déferlement médiatique laissant sous-entendre que l'exercice même de la chasse est remis en question. D'ailleurs, s'il n'y a plus de chasseurs, qui va s'occuper de la biodiversité ? Les "anti-tout" donneurs de leçons ? Disons le haut et fort : la chasse, ce n'est pas seulement chasser le gibier en période d'ouverture générale, de septembre à février. Elle nous mobilise toute l'année. Tout cela représente un travail minutieux, bénévole, par amour de la nature. Qui dit mieux ?

Je disais donc : vous demandez des éléments de langage, notamment à travers la revue fédérale ou encore la mise à disposition d' « articles-types » que vous pourriez diffuser dans vos bulletins communaux. À propos, il arrive parfois que la demande émane directement des élus locaux. Soucieux d'informer leurs administrés sur la réglementation, ils s'attachent à créer du lien entre tous les usagers de la nature. Ils ont raison !

Amis chasseurs, j'entends ce besoin d'être épaulé dans la communication, et c'est tout à votre honneur. Vous pouvez compter sur votre Fédération pour vous donner les moyens que vous attendez.

Pour gagner la bataille de l'opinion, il nous faut combattre ce débat stérile dans lequel la chasse est trop souvent enfermée. Vous connaissez cette formule : la chasse n'a pas besoin d'être défendue, elle a besoin d'être expliquée. Elle revient souvent parce qu'elle sonne juste. À nous d'être à la hauteur.

D'autres nous font part de leur découragement face à l'accumulation d'annonces toutes plus négatives les unes que les autres. J'entends par là les menaces qui pèsent sur notre activité : suppression de la chasse le dimanche, interdiction du plomb, interdiction des colliers électriques des chiens... la liste est longue. Face au « harcèlement » de nos opposants, nous devons faire preuve d'une mobilisation sans faille, et nous saisir de tous les moyens à notre portée : consultations publiques, pétitions... Nous en sommes capables.

En parallèle de ces menaces, on nous impose de nouvelles formalités administratives. Par exemple, les chasseurs ont l'obligation de créer un compte SIA pour conserver leur droit à détenir des armes. À propos, le Ministère a récemment annoncé le report de la date butoir au 31 décembre de cette année. Cela sonne comme une reconnaissance des difficultés occasionnées par le déploiement du dispositif. Si cette rallonge est une bonne nouvelle, le SIA n'en demeure pas moins une contrainte de plus me direz-vous. Là encore, soyez assurés du soutien de votre Fédération. Nous mettrons tous les moyens en œuvre pour vous accompagner dans cette démarche. D'ailleurs, je vous rappelle la possibilité de prendre rendez-vous au secrétariat pour créer votre compte.

*En ces temps difficiles que nous traversons, plus que jamais, la chasse doit faire la démonstration de sa parfaite unité pour contrer les multiples attaques dont elle fait l'objet. Pour faire simple : **pas de mobilisation sans union !** En disant cela, mes pensées vont vers ceux qui alimentent une rivalité entre les territoires sur fond de jalousie entre chasseurs. Je vous le dis tout de go : je ne peux pas cautionner ces raisonnements. Nous devons agir en rangs serrés !*

*Je refuse aussi que nous soyons qualifiés de régulateurs. Maigre résumé de notre rôle, dénué de sens ! Quand vous vous levez le matin pour aller à la chasse, vous partez dans la nature parce que vous aimez vous y retrouver. Vous n'allez pas réguler ! La chasse, c'est bien plus que cela. Surtout, soyons conscients de la manœuvre de la ministre de l'époque, Madame Bérangère ABBA, d'opposer deux notions - loisir et régulation - avec pour finalité de diviser les chasseurs entre eux. Ce raisonnement sur fond de crise sanitaire ne doit pas laisser des traces, car il nous met en porte-à-faux. Attention à ne pas tomber dans ce piège de l'argument facile : **si la chasse est un outil à la régulation, elle est et doit rester un loisir, une tradition avant tout.** Le seul point positif, c'est que ce « principe » a mis en lumière le rôle indispensable des chasseurs pour limiter les dégâts dans les cultures agricoles. Fallait-il encore le prouver ?*

En parlant de cela, permettez-moi une petite transition, qui je l'espère, ne froissera personne. Si la gestion des espèces n'est pas simple, la gestion des hommes l'est encore moins. La Fédération ne peut pas tout résoudre et force est de constater que certains attendent qu'elle règle leurs querelles de clocher à leur place. Je le regrette et je vais être clair avec vous tous : la Fédération peut vous aider à vous mettre

autour de la table pour discuter, mais le motif doit en valoir la peine. Comme je le dis souvent, le pire ennemi du chasseur, c'est le chasseur lui-même. À méditer, donc.

Qui plus est, vous devez être conscient d'une chose : aujourd'hui, la charge de travail qui incombe aux fédérations n'est plus tout à fait la même qu'avant. Tandis que l'Etat nous délègue de plus en plus de missions, nous devons, en parallèle, concentrer nos efforts sur des enjeux de taille : la défense de la chasse dans son ensemble, la capacité à fédérer notre réseau, la communication autour de nos missions et, bien sûr, l'impératif de sécurité. La tâche n'est pas simple et, dans ce contexte, le maître mot est la **priorisation**.

Je vous le disais, le chasse-bashing est dans l'air et les médias en sont les premiers responsables. On peut, à juste titre, ressentir un sentiment d'injustice. Chacun sait, ici, les nombreux efforts produits par les acteurs cynégétiques en matière de sécurité. Ils se traduisent en chiffres : en 30 ans, les accidents de chasse ont été divisés par 4. Dans le même temps, le nombre de balles tirées a été multiplié par 5. En clair, les chasseurs sont de plus en plus rigoureux dans leur pratique.

Sur la période 2022/2023, au niveau national, on recense 6 accidents mortels, tous au sein de la communauté cynégétique. 6 morts, c'est 6 de trop, et on voudrait tous qu'il y en ait zéro. Si la presse nous stigmatise, cela ne doit pas faire oublier que **la tendance à la baisse des accidents se poursuit partout en France**. Les efforts doivent bien évidemment se poursuivre.

Moment difficile de ce rapport moral mais nécessaire, je vais maintenant revenir sur l'accident mortel que nous avons eu à déplorer dans le département cette saison. Le matin du 16 octobre, j'étais sous le choc en apprenant les faits suivants : une femme de 67 ans a été blessée au thorax alors qu'elle accompagnait des chasseurs lors d'une battue aux sangliers à Goudelin. Quelques heures plus tard, j'apprenais que la victime avait succombé à ses blessures.

Quelques mois ont passé, et l'émotion reste vive. Cet accident doit agir comme un électrochoc. J'en appelle à votre responsabilité pour redoubler de vigilance et adopter un comportement **irréprochable**. Les gestes élémentaires de sécurité doivent être scrupuleusement appliqués, tels des réflexes primordiaux.

Aussi, je demande aux responsables de territoires de n'avoir **aucune complaisance** envers ceux qui ne respectent pas les consignes, par négligence ou imprudence. De tels drames sont insoutenables. Je ne le répéterai jamais assez, soyez prudents jusqu'au ridicule et sachez que s'abstenir de tirer pour des raisons de sécurité est un acte responsable.

La formation sécurité décennale constitue une bonne piqure de rappel pour nous tous, indépendamment de l'âge et de l'expérience. D'ailleurs, les retours des participants sont très positifs. Cette formation, nous l'avions anticipée, mais ce n'est pas le seul moyen. Nous réfléchissons encore et toujours à d'autres pistes afin d'améliorer la prévention des accidents.

À propos, je tiens à exprimer ma reconnaissance à l'égard du Conseil départemental. La mise à disposition du massif d'Avaugour Bois Meur à des fins de sensibilisation

s'inscrit dans un partenariat efficace et bien ancré. Nous avons bien l'intention d'encourager davantage votre participation aux "chasses-école" qui y sont organisées. Analyser les circonstances à risques pour mieux les prévenir, effectuer un rappel des responsabilités de chacun, préciser les consignes d'organisation d'une battue... Il est primordial d'y consacrer le temps nécessaire. Pouvoir s'appuyer sur un tel "support" est une chance que chaque chasseur costarmoricain doit saisir. J'en profite pour remercier les membres de l'Association départementale des chasseurs de grand gibier, particulièrement investis dans cette mission de sensibilisation aux problèmes de sécurité. Ils se reconnaîtront.

En parallèle, le Schéma départemental de gestion cynégétique est arrivé à échéance le 31 décembre dernier. Nous avons demandé le report de cette échéance à Monsieur le Préfet qui l'a accepté. Pour mener à bien les travaux de rédaction du prochain Schéma, nous avons recruté Julien GESNOUIN en tant que chargé de mission, pour une durée d'un an. Il va prochainement entamer les démarches de concertation avec nos partenaires. Je ne vous en dis pas plus car Julien se présentera à vous un peu plus tard au cours de cette assemblée. Les responsables de territoires seront bien évidemment impliqués dans la démarche de rédaction de ce Schéma. Je peux d'ores et déjà vous dire que la volonté est d'intégrer dans ce document un volet très important sur la sécurité, avec de nouvelles dispositions opposables aux chasseurs costarmoricains.

Bien entendu, les activités cynégétiques doivent être encadrées. C'est bel et bien le cas, mais le gouvernement a décidé d'aller encore plus loin en annonçant son plan de « Sécurité à la chasse 2023 ». Pour Bérangère COUILLARD, secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie, les 14 mesures qu'il contient poursuivent un double objectif : renforcer la sécurité de tous et faciliter la communication entre les usagers de la nature. Si les modalités de leur application restent, pour l'heure, inconnues, j'ai déjà un avis tranché sur certaines dispositions. Obliger les organisateurs de chasse collective à déclarer leurs activités sur une application numérique dédiée est une hérésie. En revanche, favoriser les espaces de dialogue entre usagers de la nature et collectivités territoriales est une nécessité que je partage. Sans m'étendre sur le sujet, je ne vous cache pas mon interrogation quant aux moyens alloués aux Fédérations pour mettre en œuvre toutes ces mesures...

*Il est un autre sujet de préoccupation et il pèse directement sur les finances de la Fédération. Il ne vous aura pas échappé que le prix des denrées agricoles s'est envolé et je vous rappelle que ceux-ci servent à fixer les barèmes d'indemnisation. À titre d'exemple, pour le maïs ensilage - culture la plus indemnisée - le barème était de 33 € la tonne en 2020, 43 € en 2021 et 63 € en 2022. Résultat, **la facture s'alourdit, alors même que la quantité de dégâts est stable.** À propos, l'Etat a accordé une aide aux Fédérations pour contrecarrer l'effet de cette hausse, conséquence de la guerre en Ukraine. C'est déjà ça.*

*Par ailleurs, l'Etat a également débloqué une enveloppe de 60 millions d'euros pour nous accompagner durant ces trois prochaines années. En parallèle, on espère une vraie réforme du système d'indemnisation. Nous sommes tous d'accord sur un point : **les chasseurs ne doivent plus être les seuls à assumer cette dépense.***

Si le grand gibier, dans sa gestion au quotidien, nous occupe beaucoup malgré nous, rassurez-vous, le petit gibier n'est pas en reste. C'est d'ailleurs un axe fort de ce mandat que vous m'avez confié.

Aujourd'hui, tout est en œuvre à la Fédération pour accompagner les territoires qui sont prêts à s'investir. Cela implique un conventionnement avec un diagnostic de territoire, des propositions d'aménagement et de gestion. Il est vrai que cela demande des efforts, du temps. Ceci étant, le service technique est là pour soutenir, encore et toujours, les bonnes volontés. Dans le département, il y a des gens très motivés, j'en suis convaincu et persuadé. Bien sûr, ce travail bénévole doit reposer sur une équipe, et c'est parfois là que le bât blesse...

Après le petit gibier, comment ne pas évoquer l'épisode de grippe aviaire sans précédent auquel nous avons dû faire face ? Il y a eu des impacts sur l'activité cynégétique, et les négociations menées par votre Fédération n'ont pas toujours porté leurs fruits. Qu'on se le dise, nous nous sommes sentis lésés par les mesures sanitaires. Toutefois, nous devons relativiser. Ces impacts étaient minimes quand on pense aux conséquences subies par le monde agricole. Cette crise a profondément marqué les éleveurs qui l'ont vécue. La récurrence des épisodes, l'absence de perspectives, tout ça est compliqué. Et la partie est loin d'être gagnée.

Toujours sur le plan sanitaire, ayons à l'esprit que le spectre de la Peste porcine africaine est malheureusement toujours présent. Notre équipe fédérale s'organise pour se préparer à une éventuelle arrivée de la maladie, en collaboration avec les autres acteurs comme OS Porc Bretagne. Nous devons rester vigilants.

Je voudrais terminer mon intervention en vous parlant de l'événement « Campagne en fête » que la Fédération organise le 11 juin prochain, à Yffiniac.

*Conserver la biodiversité, ce n'est pas la mettre sous cloche, mais la gérer par l'utilisation durable des ressources. Cette responsabilité incombe à tous les utilisateurs de la nature. Renforçons cette collaboration sur le terrain et **donnons à voir ce qu'est réellement la chasse et ses missions.***

C'est dans cet état d'esprit qu'est née l'idée d'organiser cette manifestation, en zone péri-urbaine. On peut le voir comme un challenge, car le programme ne reflète pas tout à fait les fêtes de chasse auxquels beaucoup sont habitués, ou comme un tournant dans la stratégie de communication qui doit être la nôtre : s'ouvrir aux autres, montrer l'étendue de nos compétences et la diversité de nos missions. Un grand merci aux associations de chasse spécialisées qui se retroussent les manches pour faire de cet événement une réussite.

*Ce jour-là, portons haut et fort notre fierté d'être chasseurs. Comprenez bien : cet événement doit être une véritable **démonstration de force** de la chasse costarmoricaine.*

Je tiens à remercier tout particulièrement le directeur de la Fédération, Romain PARDOEN, pour ses compétences et son investissement. Merci aussi à l'ensemble des collaborateurs de la Fédération qui ont à cœur de répondre à vos attentes avec une réactivité sans cesse améliorée et le souci d'un « contact adhérent » de

proximité. Enfin, merci aux membres du conseil d'administration qui œuvrent bénévolement à mes côtés, avec l'énergie et le dynamisme dont nous avons besoin.

Chers amis, je compte sur vous, vous pouvez compter sur moi.

Vive la chasse et vive la ruralité !

Merci à tous de votre attention.

À l'issue de sa lecture, le président Yvon MÉHAUTÉ soumet le rapport moral au vote à main levée :

Contre : 0

Abstention : 0

Le rapport moral du président est approuvé à l'unanimité.

Il donne ensuite la parole à Monsieur Jacques BOUGET, secrétaire de la Fédération, pour présenter le rapport d'activité de l'association.

Rapport d'activité

Je vais vous présenter le rapport d'activité de la saison écoulée.

En premier lieu, je souhaite évoquer la tendance relative aux validations du permis de chasser. Comme vous le savez, au niveau national le nombre de chasseurs connaît une érosion progressive de ses effectifs. Notre département n'échappe pas à cette tendance. Cette saison, vous étiez 8 670 à acquiescer une validation contre 8 925 en 2021/2022, soit une perte de 255 permis (3%) par rapport à la saison précédente. Si l'érosion est constante, elle est tout de même de moins en moins marquée. Aussi, nous avons bon espoir de stabiliser nos effectifs dans les années à venir, et pourquoi pas de les renforcer.

En parallèle, il est bon de souligner l'engouement pour la chasse observé chez les jeunes ces dernières années (moyenne d'âge des candidats : 32 ans), et pas que. En 2022, parmi les 260 personnes formées par la Fédération, 192 ont obtenu leur examen, soit un taux de réussite de 74 %. Fait notable, les 9 sessions de formation ont presque toutes été complètes. Afin d'améliorer ce taux de réussite, nous avons décidé de rendre la formation payante à partir de cette année ; une manière efficace de responsabiliser les candidats. Ils sont alors plus enclins à fournir un travail personnel sérieux, en amont de l'examen. C'est certain : au-delà de la formation dispensée par les techniciens de la Fédération, l'investissement du candidat est un gage de réussite : la révision des questions théoriques et la répétition des gestes à connaître relèvent avant tout d'une volonté personnelle. Rendre la formation payante, c'est aussi un bon moyen de lutter contre l'absentéisme.

Quelques informations toujours bonnes à prendre :

- La moyenne d'âge du chasseur costarmoricain est de 57 ans.
- Nous comptons 134 femmes dans nos effectifs, dont la moyenne d'âge est de 48 ans.

On peut aussi noter la féminisation de nos effectifs :

- 29 % des candidats ayant obtenu leur examen en 2022 sont des femmes soit 56 nouvelles chasseresses.

Cette saison, la FDC22 était investie dans 3 projets en faveur de la protection de la biodiversité, financés en partie ou en totalité par le dispositif d'éco-contribution :

- EDU-KER : projet d'éducation à l'environnement sur l'espace naturel et pédagogique de la Maison de la Terre à LANTIC. Entièrement financé par l'éco-contribution, ce projet allie à la fois les suivis scientifiques de la faune et de la flore, la gestion de l'espace naturel et les animations. Outre l'investissement total de Guillaume LE PROVOST sur ce site, ce sont de nombreux stagiaires et bénévoles qui l'accompagnent dans ses missions. L'ensemble de la gestion de cet espace naturel s'effectue en étroite collaboration avec les élèves des lycées de La-Ville-Davy, Saint-Ilan, Pommerit-Jaudy et la MFR de Loudéac.
- BIO'SCAPE : projet de création d'un escape-game pédagogique sur le thème de la biodiversité ordinaire. Ce jeu d'évasion vous a été présenté en assemblée générale, l'année dernière. Les travaux maintenant réalisés, la Fédération a organisé une opération "portes ouvertes" en mars dernier. Plus

de 200 jeunes ont été accueillis et les retours sont très positifs, tant du côté des enseignants que des élèves.

- **BRETAGNE BIODIVERSITÉ ET AGRICULTURE** : mise en œuvre d'un programme d'agroécologie permettant d'évaluer et de restaurer la biodiversité ordinaire et patrimoniale en milieu agricole. Ce projet débuté il y a maintenant 3 ans est entré cette année dans la phase "terrain". Concrètement, en Côtes d'Armor, des aménagements ont été réalisés dans deux exploitations avec la création d'un réseau de mares et la plantation d'1,2 km de haies. Le projet arrive à son terme et nous espérons sa reconduction par la Fédération régionale des chasseurs de Bretagne. Ainsi, d'autres aménagements favorables à la biodiversité ordinaire pourront être réalisés dans le département.

La FDC22 n'a pas attendu l'éco-contribution pour accentuer son engagement en faveur de la biodiversité. Cette volonté bien ancrée se traduit par la recherche active de nouvelles opportunités et autres sources de financement. Cet engagement porte ses fruits, au sens où il met en lumière l'action positive des chasseurs costarmoricains. Cela a également pour effet de renforcer notre expertise et de la faire (re)connaître au plus grand nombre.

Voici quelques exemples de nouvelles sources de financement sur l'exercice passé :

- Kerval, syndicat de valorisation et de traitement des déchets d'une grande partie du territoire costarmoricain, a accepté d'abonder le budget de la Fédération de 20 000 €, comme chaque année depuis 2011. Cet apport vient compléter le financement éco-contribution du projet EDU-KER à Lantic.
- Le Conseil départemental, la Communauté de communes du Kreiz Breizh et la SAUR nous ont versé un total de 11 500 € pour la réalisation d'inventaires de la biodiversité sur le périmètre de protection de l'étang de Kerné Uhel (Trémargat). Ce partenariat fait l'objet d'une convention pluriannuelle.
- Le Conseil régional nous a accompagnés financièrement dans le déploiement du Label Haie en Bretagne. Nous avons bon espoir que ce partenariat soit reconduit cette année encore.
- Les services de la FDC22 ont été particulièrement investis dans d'autres suivis plus ponctuels tels que : les ABC de Saint-Agathon et Boquého, une étude faunistique et floristique pour la commune de Saint-Donan, des suivis naturalistes sur le périmètre de la Réserve naturelle régionale de Plounérin.

Rassurez-vous, même si le temps consacré à ces actions est de plus en plus conséquent, nous accordons toujours autant d'importance à nos missions "historiques", qui, disons le simplement, vous concernent de près.

Parmi les dossiers techniques majeurs traités par la FDC22, on retrouve celui du grand gibier et des dégâts agricoles qu'ils sont susceptibles d'occasionner.

CHEVREUIL

Le plan de chasse chevreuil est en progression quasi constante d'année en année, mais la dynamique est plus ou moins importante selon les secteurs. Au cours de la saison 2022/2023, 7 617 bracelets ont été attribués à 731 territoires différents répartis sur 315 communes. 7 336 animaux ont été déclarés prélevés, soit un taux de réalisation de 96 %.

Seulement 74 chevreuils ont été prélevés en tirs d'été. Ce chiffre est en baisse par rapport à la saison précédente ; il représente 1 % des prélèvements. Ce mode de chasse constitue pourtant une piste intéressante pour répondre à la problématique des dégâts sylvicoles, non indemnisés par la Fédération.

CERF

La dynamique de population de l'espèce cerf en Côtes d'Armor est particulièrement forte. Au-delà de leur densité, les populations s'étendent chaque année sur de nouvelles communes. Cette saison, 232 territoires de chasse se sont vu attribuer au moins un bracelet, sur un total de 110 communes. Pour bon nombre de nos territoires, la chasse de l'espèce est une véritable découverte. Cette saison, 328 cerfs ont été déclarés prélevés sur les 476 attribués, soit un taux de réalisation de 69 %, en légère hausse par rapport à la saison précédente.

SANGLIER

Concernant le sanglier, la barre des 3 400 prélèvements a été dépassée cette saison, ce qui constitue le plus important tableau de chasse de l'espèce enregistré dans le département. A quelques rares exceptions près, toutes les communes costarmoricaines sont concernées par au moins un prélèvement. Impressionnant encore, sur 15 communes, les prélèvements sont supérieurs à 30 animaux !

Malgré ces prélèvements toujours plus importants, nous sommes conscients des populations encore présentes sur le terrain après la chasse. Nous ne pouvons que vous encourager à accentuer vos prélèvements dès le 1er juin prochain, dans le respect de la réglementation et des consignes de sécurité. L'état des populations de sangliers est en grande partie justifié par la présence de zones refuge non chassées ou non chassables. Un constat soulevé et partagé par de nombreux responsables de territoires interrogés sur le sujet lors des réunions de secteur. De plus en plus d'animaux fréquentent les zones périurbaines. Ainsi, le sanglier s'est totalement adapté aux zones "délaissées" et s'y développe.

DÉGÂTS

Vous le savez, les dégâts de grand gibier coûtent de plus en plus cher aux Fédérations, et la FDC22 ne fait pas exception à cette tendance.

En 2021/2022, les dégâts indemnisés étaient répartis sur 139 communes différentes. Les 214 ha de cultures détruites ont été indemnisés à hauteur de plus de 450 000 €. Un record !

À 89 %, les dégâts sont le fait du sanglier, contre 10 % pour le cerf et seulement 1 % pour le chevreuil.

Cette forte hausse est principalement due à l'augmentation du coût des denrées agricoles, qui entre dans la formule de calcul des indemnités. Ainsi, même à quantité de dégâts égale, nous paierons davantage.

Les chiffres sont très parlants : les barèmes ont augmenté de 50 % par rapport à l'année précédente, en partie à cause de la guerre en Ukraine. Compte-tenu de cette hausse significative, l'Etat a pris la décision d'aider financièrement les Fédérations départementales de chasseurs en prenant en charge la différence entre les barèmes

2022 et 2021. Pour notre Fédération, cela correspond à une enveloppe de 152 000 €.

La tendance pour la saison en cours est à la baisse par rapport à la précédente en termes de dossiers ouverts (-20 % à date égale, avant les semis de maïs). Il est encore trop tôt pour tirer des conclusions, d'autant plus que les populations de sangliers dans certains secteurs peuvent laisser penser à un printemps animé ! Nous sommes aussi dans l'attente de voir comment vont évoluer les barèmes. L'Etat s'est engagé à nous accompagner financièrement jusqu'en 2025 pour assurer cette mission d'indemnisation, mais nous n'en savons pas plus pour l'instant.

LIÈVRE

Parmi les espèces de petit gibier sédentaire, celle la mieux connue et la plus suivie sur le département est le lièvre. Les comptages réalisés cet hiver montrent une nouvelle fois la "force de frappe" de notre réseau de bénévoles :

- 326 circuits ont été comptés au moins 3 soirs, représentant 20 700 km parcourus dans la campagne costarmoricaine à recenser tous les animaux observés.

En termes de résultats, la tendance est à la baisse. L'indice kilométrique est passé de 3,05 lièvres observés par km éclairé en 2022 à 2,62 cet hiver.

A l'inverse, la population de renards continue sa lente progression après un important épisode de gale. Le niveau de population est équivalent à celui de 2019, et l'IK est de 0,28. Il s'agit d'un focus à l'échelle départementale, et il peut y avoir des disparités en fonction des secteurs géographiques. L'outil plan de chasse "lièvre" est donc là pour gérer au mieux et le plus précisément possible la population.

Cette saison, sur les 4 588 lièvres attribués (un record), 53 % ont été prélevés à la chasse. Ce taux de réalisation est relativement faible puisqu'il se situe habituellement entre 70 % et 80 %. Pour le moment nous n'avons pas de raison précise, mais cela pourrait s'expliquer par une baisse ressentie de la population sur certains secteurs, et des chasseurs qui ont pris des décisions responsables de limitation des prélèvements et/ou de la période de chasse. Le mot d'ordre sur certains secteurs a été la prudence. A nous d'être vigilant pour la saison prochaine.

FAISAN

Pour la situation du faisan commun dans le département, les projets de développement de l'espèce sont stables. On sent néanmoins une nouvelle dynamique s'installer avec le renouvellement du conseil d'administration, et des territoires sont régulièrement démarchés. Espérons que tout cela aboutisse.

Aujourd'hui, une quarantaine de communes sont toujours concernées par le plan de chasse ou le plan de gestion faisan, avec tout un panel de mesures favorables au développement de l'espèce qui s'y appliquent.

Depuis le mois de juillet dernier, la commune de Dolo a intégré le cercle restreint des communes présentant une population de faisans naturelle (aucun lâcher depuis plus de 5 ans et plus de 50 reproducteurs). Un grand bravo à tous les bénévoles mobilisés sur ce projet : ils voient leurs efforts récompensés.

En 2022/2023, 10 territoires ont bénéficié d'un plan de chasse « faisan ». Au total, 43 oiseaux sauvages ont été prélevés sur les 118 attribués (36 %).

BÉCASSE

Au sein de la Fédération, 4 salariés sont titulaires de l'agrément "bague de bécasses". Un atout pour notre équipe technique qui contribue pleinement à enrichir le suivi de données associé à l'espèce.

Cet hiver :

- 69 sorties ont été effectuées sur 20 communes différentes, représentant au total 139 heures de prospection.
- 414 bécasses ont été capturées :
 - 362 ont été baguées ;
 - 52 ont été contrôlées.

Au total, 1 491 bécasses ont été observées lors de ces sorties.

Pour rappel, si vous "trouvez" un oiseau bagué, ayez le réflexe de faire parvenir la bague à la Fédération, en précisant la date et le lieu du prélèvement. Vous recevrez en retour des informations sur cet oiseau, notamment la date et le lieu de baguage.

FORMATIONS

Chaque année, nous vous encourageons à saisir l'opportunité de vous former, tout au long de votre pratique. Vous avez tous une bonne raison de participer à quelques-uns des modules présentés dans le catalogue qui vous est adressé en janvier. Toutes les sessions proposées ont été maintenues, belle démonstration de votre intérêt pour les "thématiques" visées.

- 24 futurs chasseurs ont été formés à la chasse accompagnée ainsi que 44 parrains ;
- 53 personnes ont passé l'agrément de piégeage ;
- 27 personnes ont été formées à la fonction de garde-chasse particulier ;
- 23 personnes ont été formées à l'examen initial du gibier sauvage destiné à la vente ou aux repas de chasse associatifs ;
- 23 personnes se sont perfectionnées au tir à balle du grand gibier en mouvement sur le stand de tir fédéral de Botsay à Glomel ;
- 9 personnes ont assisté à la formation au tir d'été du grand gibier et du renard ;
- 30 chasseurs ont suivi la formation sur la régulation à tir des corvidés ;
- 14 candidats ont obtenu leur certificat de capacité d'élevage et peuvent désormais exercer une activité d'éleveur individuel perdrix, faisan, lapin ;
- 13 chasseurs sont venus assister à la formation sur le fonctionnement d'une association de chasse. Ils maîtrisent désormais les démarches administratives et les principaux textes réglementaires auxquels ils sont régulièrement confrontés.

STAND DE TIR

327 personnes sont venues au stand de tir fédéral, à Glomel, avec l'intention de régler, cibler leurs armes ou encore s'entraîner au tir sur sanglier courant. Ces dernières saisons, nous constatons une forte progression de l'accueil de chasseurs extérieurs au département. Ils représentent 38 % des personnes accueillies au stand en 2021/2022.

FORMATION SÉCURITÉ DÉCENNALE

La loi chasse de 2019 a instauré l'obligation pour tous les chasseurs de suivre une formation de sensibilisation à la sécurité, tous les 10 ans. Dans le département, nous avons commencé à déployer cette formation à l'automne 2022 ; le temps de mettre en place une organisation à la hauteur de ce nouvel enjeu. Afin de vous faciliter les choses, nous avons décidé de vous convoquer par commune de résidence.

En seulement 5 mois, nous avons déjà formé près de 2 000 chasseurs, soit 22 % de notre effectif d'adhérents. Au total, ce sont 37 sessions de formation qui ont été assurées par nos techniciens cynégétiques, regroupant les chasseurs domiciliés sur 111 communes. Le taux de participation de 78 % est très satisfaisant. D'ailleurs, les retours sont résolument positifs, et de plus en plus de chasseurs nous sollicitent pour organiser une session au sein de leur commune.

Les sessions reprendront probablement dès cet automne. C'est une demande forte des responsables de territoires qui n'ont pas manqué de s'exprimer sur le sujet à l'occasion des réunions de secteur cette année.

SANITAIRE

Concernant le volet sanitaire, l'actualité a été marquée par l'épisode inédit d'influenza aviaire que nous avons subi tout au long de la saison.

En parallèle, la Fédération a concentré ses efforts sur une thématique cruciale : la gestion des sous-déchets de chasse (peaux et viscères). Aujourd'hui, la réglementation associée s'est simplifiée, mais il n'est pas non plus permis de faire n'importe quoi.

Nous avons mis en place avec Leff Armor Communauté un processus de récupération de ce type de déchets sur son périmètre d'action, soit 27 communes. Dans un premier temps, la Fédération a mené une étude afin d'estimer le volume de déchets correspondant pour ensuite définir l'emplacement des bacs spécifiques. Une fois les bacs installés, les territoires de chasse concernés ont été conviés à une réunion de présentation et d'explication des modalités, puis une convention d'utilisation des bacs a dû être signée par chacun d'entre eux.

En plus de l'achat des bacs réfrigérés, la communauté de communes a pris en charge le coût de leur enlèvement par la société d'équarrissage. Les chasseurs n'ont donc rien eu à déboursier dans ce projet. Pour information, plus de 2 tonnes de sous-déchets ont été récupérées.

Nous espérons que cette initiative servira d'exemple aux autres communautés de communes du département. De nombreux territoires de chasse nous ont déjà sollicités pour intégrer un dispositif similaire. A nous de faire le nécessaire et de vous accompagner pour que ces démarches puissent aboutir, à moindre coût.

COMMUNICATION

La communication fait partie intégrante des missions de la Fédération. Aussi, ces dernières années, l'engagement a été pris de multiplier nos efforts en la matière, tant d'un point de vue externe qu'interne.

Dorénavant, nous mobilisons une multitude d'outils à notre disposition pour diffuser de l'information "pratique" à nos adhérents et nous inscrire dans une démarche globale de valorisation de nos missions auprès du "grand public", mais aussi des élus.

Les outils dématérialisés sont devenus incontournables au sens où ils constituent les premiers vecteurs de l'information. La FDC22 dispose ainsi d'un site internet et d'une page Facebook (3 600 abonnés). Tous deux sont régulièrement mis à jour et enrichis des actualités départementales et nationales ; l'idée étant de vous informer au fil des événements.

En parallèle, nous vous transmettons régulièrement des mailings pour vous informer de manière toujours plus réactive. À propos, nous vous rappelons la nécessité de posséder une adresse mail et de nous la communiquer. C'est aujourd'hui indispensable à bien des égards et les chasseurs ne doivent pas faire exception à cette évolution des pratiques. Pour la Fédération, il est inefficace et coûteux de vous transmettre les informations attendues par voie postale, à une fréquence satisfaisante. L'épisode de grippe aviaire est un exemple parmi d'autres de l'impératif de réactivité auquel nous devons répondre.

L'envoi de SMS tend également à se développer davantage, pour la pertinence de l'outil. Il offre une capacité de diffusion bien plus importante que les mails (près de la moitié des chasseurs costarmoricaïns ne nous ont pas communiqué d'adresse).

La communication à la FDC22, c'est aussi le magazine "Chasseurs des Côtes d'Armor". Il est "traditionnel" et attendu. Deux numéros ont rythmé l'année 2022 (avril et août). Diffusé par voie postale à plus de 9 000 exemplaires, il est également téléchargeable sur le site internet de la Fédération. Vous êtes de plus en plus investis dans l'élaboration des articles ("Foire aux questions", rubrique "Vos plus belles photos"...). En plus d'être envoyé aux membres de la Fédération, le magazine est notamment adressé à toutes les mairies du département.

Enfin, courant septembre, nous avons élaboré une enquête intitulée "Chasseurs costarmoricaïns : votre avis nous intéresse". Les moyens de communication mis en œuvre par la Fédération faisaient partie intégrante de ce questionnaire diffusé aux adhérents disposant d'une adresse mail. De nombreux sondés ont apprécié d'être investis dans la démarche. Pour dégager des pistes d'amélioration, nous avons justement besoin de connaître vos attentes.

Si les retours sont positifs dans l'ensemble, la Fédération doit toutefois se structurer davantage. En matière de communication, force est de constater que des difficultés subsistent, en comparaison avec nos opposants qui manient particulièrement bien l'art de la communication. Pétitions, consultations publiques... Nous pouvons faire beaucoup mieux !

À l'issue de la présentation du rapport d'activité, le président Yvon MÉHAUTÉ soumet celui-ci au vote à main levée :

Contre : 0

Abstention : 0

Le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité.

Ratification de la cooptation de Michel LE RAT, administrateur du pays n°6

À la suite de la démission de Jean-Claude BEUREL pour des raisons personnelles, le 30 juin 2022, le conseil d'administration a décidé de coopter Michel LE RAT au poste d'administrateur représentant le pays cynégétique n°6, le 8 juillet 2022.

Intervention de Michel LE RAT.

Le président laisse le soin à Michel LE RAT de se présenter.

“Bonjour à tous, je m'appelle Michel LE RAT. J'ai 66 ans cette année et j'habite à Langast. Je suis retraité depuis un peu plus d'un an maintenant. Avant j'étais responsable ou chef d'une entreprise de charpente métallique à Saint-Barnabé, près de Loudéac. J'ai eu mon premier permis de chasser en 1973. Avec mon père, j'ai chassé le lapin pendant de longues années avec des fauves de Bretagne. J'ai arrêté de chasser pendant une période au cours de laquelle mon père rencontrait des problèmes de santé. J'en ai profité pour passer mon Brevet grand gibier. J'ai recommencé à chasser au hasard d'une rencontre. Aujourd'hui, avec mon épouse, je chasse la bécasse sur le secteur de Loudéac exclusivement, avec des chiens d'arrêt. J'ai été coopté par le conseil d'administration au mois de juillet l'année dernière. Je me présente devant vous aujourd'hui pour valider ma cooptation”.

Le président Yvon MÉHAUTÉ soumet la cooptation de Michel LE RAT au vote à main levée :

Contre : 0

Abstention : 0

La cooptation de Michel LE RAT au poste d'administrateur du pays n°6 est approuvée à l'unanimité.

Approbation des comptes de l'exercice 2021/2022

Le président Yvon MÉHAUTÉ passe la parole à Monsieur Jérôme COMPAIN, expert-comptable, dans le cadre de la présentation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022.

Présentation par M. Jérôme COMPAIN, expert comptable.

Votre association en quelques chiffres



Ressources propres

	N	N-1	Évolution
Subventions et aide à l'embauche	80 166 €	82 252 €	-2,5%
Cotisations	865 138 €	866 496 €	-0,2%
Total des autres ressources associatives	945 304 €	948 748 €	-0,4%

Les ressources pérennes de la fédération sont directement liées au nombre de chasseurs. Elles diminuent de 3 444€ sur l'année

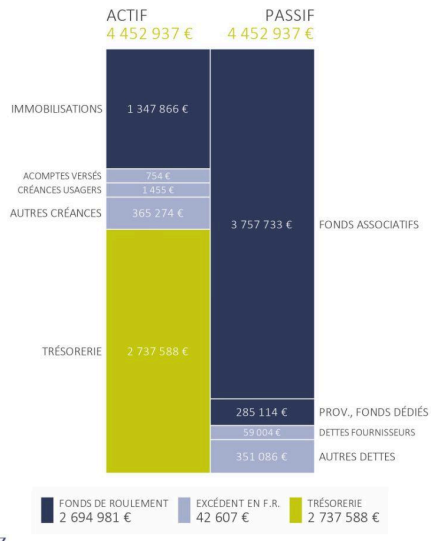
Eco-contribution

	N	N-1	Évolution
Eduker	43 986 €	37 165 €	+18,4%
BZH zone humide	14 285 €	19 495 €	-26,7%
BBD - Base de Données	8 645 €	18 975 €	-54,4%
BBA - Restauration biodiversité	30 658 €	14 834 €	+106,7%
Escape game animalier	68 688 €	55 579 €	+23,6%
Bec Buz	10 645 €	0 €	
Total des ressources ECO CONTRIBUTION	176 907 €	146 048 €	+21,1%
Dépenses réalisées au cours de l'exercice	187 942 €	51 692 €	+263,6%
Dont dépenses de l'an passé	-94 356 €	0 €	
Dépenses restant à engager	83 321 €	94 356 €	-11,7%
Total des emplois ECO CONTRIBUTION	176 907 €	146 048 €	+21,1%

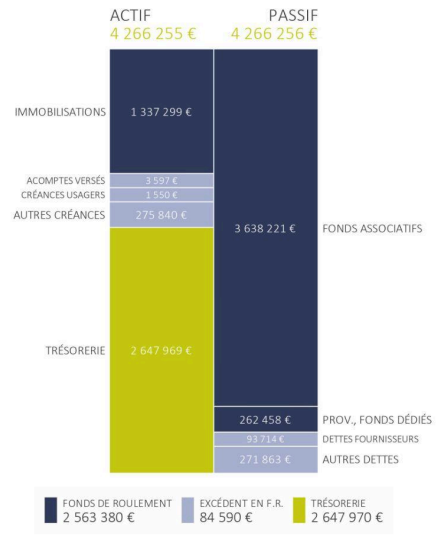
Synthèse de l'activité

	N	N-1	Évolution	
Produits de fonctionnement	1 605 144 €	1 500 158 €	+104 986 €	+7%
Marge globale	183 181 €	209 236 €	-26 055 €	-12,5%
Charges de fonctionnement	418 979 €	376 282 €	+42 697 €	+11,3%
Impôts et taxes	40 758 €	40 387 €	+371 €	+0,9%
Charges de personnel	656 470 €	666 237 €	-9 767 €	-1,5%
Dotations aux amortissements	94 715 €	91 515 €	+3 200 €	+3,5%
Engt à réaliser / ress. affectées	83 321 €	94 356 €	-11 035 €	-11,7%
Résultat courant non financier	86 452 €	132 507 €	-46 055 €	-34,8%
Résultat financier	20 935 €	36 908 €	-15 973 €	-43,3%
Résultat courant	107 388 €	169 415 €	-62 027 €	-36,6%
Résultat exceptionnel	10 497 €	-27 860 €	+38 357 €	
Résultat de l'exercice	113 521 €	137 155 €	-23 634 €	-17,2%

Bilan au N



Bilan au N-1



Rapport spécial et rapport de gestion du commissaire aux comptes

Le président Yvon MÉHAUTÉ passe la parole à Monsieur Arnaud ROLLAND, commissaire aux comptes, pour lecture de son rapport spécial et de son rapport de gestion pour l'exercice clos le 30 juin 2022.

Lecture des rapports par Monsieur Arnaud ROLLAND, commissaire aux comptes (documents joints à ce PV).

À l'issue de la lecture des rapports du commissaire aux comptes, le président Yvon MÉHAUTÉ soumet aux votes à main levée de l'assemblée les comptes 2021/2022 ainsi que plusieurs résolutions.

Comptes 2021/2022 :

Contre : 0

Abstention : 0

La présentation des comptes 2021/2022 est approuvée à l'unanimité.

1^{ère} résolution :

L'assemblée générale, après avoir entendu la présentation des comptes de l'expert-comptable et les rapports du commissaire aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022 tels qu'ils ont été présentés. En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2021/2022.

Contre : 0

Abstention : 0

La première résolution est adoptée.

2^{ème} résolution :

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter les résultats de l'exercice clos le 30 juin 2022 soit :

- Compte « dégâts » : déficit de 66 049,66 € ;
- Compte « fédération » : excédent de 179 580,90 € se décomposant de la façon suivante :
 - Administration générale : excédent de 193 700,97 € ;
 - Formation : déficit de 14 130,07 €.

Ces résultats sont affectés selon les modalités suivantes :

- Le résultat « dégâts » déficitaire de 66 049,66 € est affecté en diminution de la « réserve statutaire dégâts » qui passe de 410 391,21 € à 344 341,55 €.
- Le résultat « fédération » de 179 580,90 € est affecté pour 193 700,97 € en augmentation de la « réserve statutaire fédération » qui passe de 1 694 973,11 € à 1 888 674,08 € et pour 14 130,07 € en diminution de la « réserve statutaire du centre de formation » qui passe de 57 206,23 € à 43 076,16 €.

Il est pris la décision d'affecter 91 824,35 € du « report à nouveau » vers la « réserve statutaire fédération ». La « réserve statutaire fédération » passe donc de 1 888 674,08 € à 1 980 498,43 €.

Contre : 0

Abstention : 0

La deuxième résolution est adoptée.

3^{ème} résolution :

L'assemblée générale constate l'affectation des réserves au 30 juin 2021 de la façon suivante :

Valeur du patrimoine Fédération	708 865,37 €
Valeur du patrimoine à renouveler	319 990,44 €
Valeur du patrimoine dégâts	13 050,15 €
Report à nouveau	0 €
Subvention d'équipement	38 900,68 €
Réserve affectée à l'équilibre	70 340,00 €
Réserve statutaire Fédération	1 980 498,43 €
Réserve statutaire dégâts	344 341,55 €
Réserve projet associatif	114 604,26 €
Réserve statutaire centre de formation	43 076,16 €
Réserve petit gibier	15 256,60 €
Réserve pays 1	9 000,00 €
Réserve pays 2	2 016,50 €
Réserve pays 3	9 000,00 €
Réserve pays 4	9 000,00 €
Réserve pays 5	9 000,00 €
Réserve pays 6	9 000,00 €
Réserve pays 7	9 000,00 €
Réserve pays 8	7 792,92 €
Réserve pays 9	9 000,00 €
Réserve pays 10	9 000,00 €
Réserve pays 11	9 000,00 €
Réserve pays 12	9 000,00 €
Réserve pays 13	9 000,00 €
TOTAL	3 757 733,06 €

Contre : 0

Abstention : 0

La troisième résolution est adoptée.

Approbation du budget de l'exercice 2023/2024

Le président Yvon MÉHAUTÉ donne à nouveau la parole à Monsieur Jérôme COMPAIN, dans le cadre de la présentation du budget prévisionnel de l'exercice 2023/2024 qui a été validé par le conseil d'administration le 27 janvier dernier.

Présentation du budget par Monsieur Jérôme COMPAIN, expert-comptable.

Concernant les principales rentrées financières, nous partons sur un total de 8 350 adhérents chasseurs répartis de la façon suivante :

- 5 870 validations départementales à 80 € pour 469 600 € ;
- 2 340 validations nationales à 96,50 € pour 225 810 € ;
- 140 nouveaux chasseurs à 30 € pour 4 200 € ;
- Et donc un total de 699 610 € de cotisations « chasseur ».

Concernant les principales autres recettes :

- 750 territoires de chasse à 160 € pour 120 000 € ;
- 7 900 bracelets « chevreuil » à 35 € pour 276 500 € ;
- 340 bracelets « cerf adulte » à 170 € pour 57 800 € ;
- 160 bracelets « cerf jeune » à 150 € pour 24 000 € ;
- 3 500 bracelets sangliers à 25 € pour 87 500 €.

Concernant les dépenses du budget 2023/2024 :

DÉPENSES	BUDGET 2023/2024	BUDGET 2022/2023
Achats	137 890 €	141 931 €
Services extérieurs	66 624 €	65 190 €
Autres services extérieurs	195 594 €	206 374 €
Impôts et taxes	43 022 €	38 274 €
Frais de personnel	661 856 €	574 125 €
Charges de gestion courante	405 413 €	348 000 €
Dotations aux amortissements	105 918 €	119 510 €
TOTAL	1 616 317 €	1 493 404 €

Concernant les dépenses, outre les frais de personnel qui constituent le poste de dépenses le plus important, nous avons prévu 350 000 € d'indemnisation de dégâts agricoles (dans « Charges de gestion courante »).

Concernant les recettes du budget 2023/2024 :

RECETTES	BUDGET 2023/2024	BUDGET 2022/2023
Ventes	490 900 €	455 850 €
Subventions exploitations	161 707 €	163 507 €
Produits gestion courante	821 110 €	796 325 €
Produits financiers	40 273 €	29 058 €

Produits exceptionnels	10 500 €	13 925 €
TOTAL	1 524 490 €	1 458 665 €

Le budget prévisionnel de la saison 2023/2024 est présenté déficitaire de – **91 827 €**.

À l'issue de la présentation et de la lecture du budget 2023/2024 par Monsieur Jérôme COMPAIN, expert-comptable, le président Yvon MÉHAUTÉ le soumet au vote à main levée de l'assemblée :

Contre : 0

Abstention : 0

La présentation du budget 2023/2024 est approuvée.

Vote des cotisations 2023/2024

Le prix du timbre départemental est fixé à 80 €.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour la gestion des demandes de validation du permis de chasser, les frais de dossier seront à 5 €.

Contre : 0

Abstention : 0

Le prix de l'adhésion territoriale unique est fixé à : 160 €.

Contre : 0

Abstention : 0

Le montant de la formation des candidats à l'examen du permis de chasser : 60 €.

Contre : 0

Abstention : 0

Le prix du bracelet chevreuil : 35 €.

Contre : 0

Abstention : 0

Le prix du bracelet cerf, pour un animal de moins d'un an : 150 €.

Contre : 0

Abstention : 0

Le prix du bracelet cerf, pour un animal de moins d'un an : 170 € :

Contre : 0

Abstention : 0

Le prix du bracelet sanglier : 25 €. En cas de non utilisation, le bracelet est remboursé 23 €.

Contre : 0

Abstention : 0

Le montant de la contribution territoriale dégâts obligatoire : 0 €.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour le programme de subventions 2023/2024 destiné aux adhérents territoriaux et aux adhérents de l'association départementale des piégeurs agréés :

Gestion des territoires	
Aides à l'acquisition de parcelles	15 € pour 10 ares (plafond à 3 ha). Le demandeur devra être une association loi 1901 à durée illimitée. Pour plus de 3 ha, décision du Conseil d'administration.

Acquisition de matériel de protection des cultures agricoles en prévention des dégâts de grand gibier	50 % du prix d'achat du matériel acheté à la Fédération.
---	--

Régulation des prédateurs et déprédateurs	
Piège	50 % du prix d'achat du matériel acheté à la Fédération
Boîte à fauves	15 € par cage achetée à la Fédération
Cage à pie	15 € par cage achetée à la Fédération
Cage à corvidés	65 € par cage (plan fourni par la Fédération)

Fonds d'intervention fédéral pour les pays cynégétiques
Afin d'apporter son soutien à tout projet non pris en compte par le programme de subvention ci-dessus, il est créé un fonds d'intervention fédéral. Pour cela, il est attribué une somme de 2 500 € par pays cynégétique plafonné en réserve à 9 000 €. Ce dossier doit être déposé à la FDC22 pour étude et analyse par le comité de pilotage du pays. Ces sommes financeront les projets reconnus intéressants par le Conseil d'administration. Tout dossier de demande de subvention peut bénéficier de l'aide des services de la Fédération pour être monté.

Contre : 0

Abstention : 0

Approbation du projet d'arrêté relatif à la chasse dans les Côtes d'Armor pour la saison 2023/2024

Le président Yvon MÉHAUTÉ demande à Monsieur Romain PARDOEN, directeur de la Fédération, de présenter les principales mesures du projet d'arrêté relatif à l'exercice de la chasse dans les Côtes d'Armor pour la saison 2023/2024.

La période d'ouverture générale de la chasse à tir pour le département des Côtes d'Armor :

- du dimanche 17 septembre 2023 à 08 heures 30 ;
- au jeudi 29 février 2024 à 17 heures 30.

Pour la chasse à tir et au vol, les horaires sont fixés comme suit :

- du 17 septembre 2023 au 28 octobre 2023 inclus : de 08h30 à 19h00 ;
- du 29 octobre 2023 au 29 février 2024 inclus : de 09h00 à 17h30.

A partir du 17 septembre 2023 inclus et jusqu'au 29 février 2024, la chasse à tir est suspendue les mardis et vendredis (à l'exclusion des jours fériés). Cela signifie donc que la chasse du sanglier au mois de mars est autorisée 7 jours sur 7.

Concernant le grand gibier :

Pour l'espèce « sanglier » (soumise à plan de gestion) :

- Chasse à l'approche ou à l'affût à partir du 1^{er} juin 2023 pour les détenteurs d'une autorisation préfectorale individuelle de tir sélectif ;
- Autres modes de chasse à tir, à partir du 15 août 2023 jusqu'au 31 mars 2024.

Le sanglier se tire à balle ou à l'arc uniquement. Le tir du sanglier est interdit, sauf dérogation préfectorale, sur les territoires de chasse dits non cohérents d'après la définition du schéma départemental de gestion cynégétique en vigueur dans le département.

Pour l'espèce « cerf » (soumise à plan de chasse) :

- Chasse à tir des faons ou hères (catégorie « CEJ ») et des daguets (« CEMD ») du 17 septembre 2023 au 29 février 2024 ;
- Chasse à tir des bichettes, biches et cerfs (« CEF », « CEM1 », « CEM2 ») du 15 octobre 2023 au 29 février 2024 ;

Le cerf se tire à balle ou à l'arc uniquement. Le maxillaire inférieur entier de chaque animal prélevé doit être retourné à la FDC22 sous 8 jours.

Pour l'espèce « chevreuil » (soumise à plan de chasse) :

- Chasse à l'approche ou à l'affût à partir du 1^{er} juin 2023 pour les détenteurs d'une autorisation préfectorale individuelle de tir sélectif ;
- Pour les autres modes de chasse à tir, à partir du 17 septembre 2023 jusqu'au 29 février 2024 ; Le chevreuil se tire à plomb n°1 et 2 à moins de 25 mètres ou à balle ou à l'arc.

Les dispositions communes à la chasse de ces espèces de grand gibier sont les suivantes :

- Apposition obligatoire d'un bracelet de marquage numéroté et daté pour tout prélèvement (à l'exception des marcassins dont les rayures sont visibles pour

- l'espèce sanglier).
- Retour obligatoire de la carte T de déclaration de prélèvement sous 72 heures au siège de la FDC22 ou par télédéclaration sur le site de la FDC22.
 - Les bracelets affectés à un territoire de chasse ne peuvent servir à un autre territoire ;
 - Les battues de grand gibier sont à effectuer sous la responsabilité du détenteur de droit de chasse ou de son représentant dûment mandaté par écrit.

Concernant le petit gibier :

Pour la perdrix :

- Ouverture le 17 septembre 2023 et fermeture le 14 janvier 2024.

Pour le faisan :

- Ouverture le 17 septembre 2023 et fermeture le 14 janvier 2024 ;
- L'espèce est en plan de chasse ou en plan de gestion sur certaines communes.

Pour les lâchers de gibier :

- En application du plan de gestion gibier, entre le 17 septembre 2023 et le 14 janvier 2024, les lâchers ne sont autorisés que du lundi au vendredi en respectant un sexe-ratio équilibré.

Pour le lapin de garenne :

- Ouverture le 17 septembre 2023 et fermeture le 14 janvier 2024 ;

Pour le renard :

- Ouverture le 17 septembre 2023 et fermeture le 29 février 2024 ;
- Par dérogation, toute personne autorisée à chasser le chevreuil ou le sanglier avant la date d'ouverture générale peut également chasser le renard dans les conditions spécifiques de chasse fixées pour le chevreuil ou le sanglier.

Pour le lièvre (soumis à plan de chasse) :

- Ouverture le 1er octobre 2023 et fermeture le 03 décembre 2023 ;
- Attribution par rapport à la surface baillée cohérente du territoire ;
- Les grilles d'attribution en fonction de l'IK et de la surface baillée restent inchangées pour tous les pays cynégétiques.

Pour la vénerie sous terre, les dates sont inchangées ;

- Pour le blaireau : du 15 septembre 2023 au 15 janvier 2024 et la période complémentaire du 15 mai 2024 au 14 septembre 2024 ;
- Pour le renard : du 15 septembre 2023 au 15 janvier 2024.

S'agissant des oiseaux de passage et du gibier d'eau, les dates d'ouverture, de fermeture et certaines conditions spécifiques de chasse sont fixées par arrêté ministériel. C'est la raison pour laquelle ces dates ne figurent pas dans notre arrêté préfectoral.

Pour les pigeons ramier et colombin :

- Le prélèvement maximum journalier est de 20 oiseaux par jour et par chasseur. La tenue à jour d'un carnet de prélèvement est obligatoire pour les utilisateurs d'appelants vivants.

Pour la bécasse des bois :

- Le prélèvement maximal autorisé est de 3 bécasses par chasseur et par semaine (du lundi au dimanche), et de 30 bécasses par saison.
- La tenue d'un carnet individuel de prélèvement numéroté et à nous retourner en fin de saison est obligatoire ou alors l'utilisation de l'application mobile « Chassadapt ».

À l'issue de la présentation des principaux points proposés par la Fédération dans l'arrêté relatif à l'exercice de la chasse pour la saison 2023/2024, le président Yvon MÉHAUTÉ soumet ce projet au vote à main levée de l'assemblée :

Contre : 0

Abstention : 0

Le projet relatif à l'exercice de la chasse est approuvé.

Schéma Départemental de Gestion Cynégétique

Le président Yvon MÉHAUTÉ demande ensuite à Monsieur Julien GESNOUIN de venir exposer les modalités relatives au futur Schéma Départemental de Gestion Cynégétique de la Fédération. Monsieur Julien GESNOUIN a été recruté pour élaborer le prochain SDGC. Il se présente aux adhérents pour expliquer sa mission.

Intervention de Julien GESNOUIN.

“Bonjour à toutes et à tous. Je m’appelle Julien GESNOUIN. Je suis déjà passé par la Fédération départementale des chasseurs des Côtes d’Armor il y a maintenant trois ans, à l’occasion d’un service civique. À la suite de ce contrat, j’ai rejoint l’équipe de la Fédération régionale des chasseurs des Pays de la Loire en tant que chargé de mission “Agriculture et biodiversité”, fonction exercée jusqu’au mois de mars dernier. Je vais vous resituer le contexte général d’élaboration du Schéma départemental de gestion cynégétique, mission pour laquelle j’ai été recruté par la FDC22. Le SDGC est un document cadre de chaque fédération départementale de chasseurs. Il est régi par le code de l’environnement et fixe les orientations de la Fédération pour 6 ans. D’un point de vue juridique, c’est un document opposable aux chasseurs, aux sociétés, aux groupements et aux associations de chasse. Cela signifie que tout manquement aux règles et dispositions inscrites dans le Schéma est considéré comme une infraction.

Dans le département, le dernier Schéma couvrait la période 2017-2022 ; il est arrivé à échéance le 31 décembre 2022. Une prolongation a été accordée par le préfet pour la rédaction du prochain, tout en ayant comme objectif une mise en application au 1er janvier 2024.

En ce qui concerne le cadre réglementaire du SDGC, celui-ci est élaboré par la Fédération départementale de chasseurs en concertation avec différents partenaires et acteurs du territoire, comme la Chambre d’agriculture, les représentants de la propriété privée rurale ou encore les représentants des intérêts forestiers. Le code de l’environnement mentionne que ce document se doit d’être compatible également avec les différents plans et schémas régionaux comme par exemple le plan régional pour le développement agricole rural, le schéma régional de cohérence écologique ou encore le programme régional de la forêt et du bois. Le code de l’environnement prévoit également que ce document comporte certaines dispositions à savoir les plans de chasse et plans de gestion, les mesures sur la sécurité des chasseurs et des non-chasseurs, les actions en vue de préserver/protéger ou restaurer les habitats, des actions pour le maintien de l’équilibre agro-sylvo-cynégétique, des actions sur la surveillance des dangers sanitaires et enfin des actions en vue d’améliorer les pratiques de la chasse, comme par exemple la fixation de Prélèvement maximum autorisé, la régulation de prédateurs et déprédateurs, les dispositions sur la recherche au sang ou encore les prescriptions d’agrainage et d’affouragement.

Afin d’évoquer un bref bilan du précédent Schéma qui couvrait la période 2017-2022, la majeure partie des 123 actions inscrites dans le document ont été réalisées en totalité ou en partie. Parmi les actions phares de ce Schéma figuraient notamment la cartographie et la cohérence des territoires de chasse. Cette action a été mise en place dès la saison 2019/2020 et aujourd’hui plus de 98 % des territoires sont cartographiés et plus de 86 % d’entre eux sont cohérents. C’est une mesure que nous trouvons très satisfaisante dans la mesure où elle a permis de lutter contre le

mitage des territoires en les incitant à se regrouper pour mieux chasser et gérer les espèces soumises à plan de gestion et plan de chasse. Cette action sera probablement reconduite dans le prochain SDGC. Les actions concernant la gestion des populations de lièvres et de cervidés nous ont également donné satisfaction avec des suivis qui continuent d'être bénéfiques. La principale difficulté rencontrée s'est portée sur le lapin de garenne puisque malgré l'investissement de certains territoires de chasse, la tâche s'avère globalement complexe. Toutefois, la Fédération souhaite redoubler d'efforts dans le prochain Schéma.

À propos du prochain document qui couvrira la période 2024-2029, celui-ci sera construit à l'image du précédent en deux parties principales : une première partie de présentation qui évoquera le fonctionnement fédéral ainsi que l'organisation de la chasse dans le département et une deuxième partie plus technique qui présentera la valorisation et le développement de projets cynégétiques, ainsi que les différentes mesures permettant le maintien de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique. Pour rappel, cet équilibre consiste à rendre compatible d'une part la présence d'une faune sauvage riche et variée et d'autre part la pérennité et la rentabilité économique des activités agricoles et sylvicoles. Figureront donc dans le prochain Schéma les principaux axes suivants : un axe sur la gestion des adhérents et sur les territoires de chasse, un axe décrivant les objectifs fixés pour l'amélioration de la biodiversité, un axe sur le volet sanitaire, un axe sur la communication, un autre sur la formation, un axe sur la sécurité, que ce soit des chasseurs mais aussi des non-chasseurs, un axe sur la recherche au sang, et enfin, en vue du maintien de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique, plusieurs axes seront déclinés sur les espèces de petit et grand gibier, ainsi que sur les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts. Concernant la méthodologie d'élaboration du SDGC, cela se déroule en plusieurs phases. La première phase consiste à faire le bilan de l'ancien Schéma au sein même de l'équipe fédérale afin de déterminer quelles mesures méritent d'être reconduites dans le prochain document, décider des ajustements à apporter et bien sûr proposer de nouvelles mesures à intégrer. S'ensuit ensuite une phase de consultation des différents partenaires. Comme évoqué précédemment, seront consultés la Chambre d'agriculture, les représentants de la propriété privée rurale, les représentants des intérêts forestiers mais également les associations de chasse spécialisées qui seront d'ailleurs conviées à des réunions de concertation en présentiel à la FDC22. En parallèle une phase d'écriture permettra la réalisation d'un premier projet de Schéma. Celui-ci sera présenté au Conseil d'administration de la Fédération afin de valider les nouvelles orientations. Une fois validé, ce projet vous sera présenté lors d'une assemblée générale extraordinaire au cours de laquelle vous aurez la possibilité de vous exprimer et de nous faire part de vos remarques sur ce document. Il sera également soumis à l'autorité environnementale puisque d'un point de vue réglementaire il fait partie des documents, plans ou schémas devant faire l'objet d'une évaluation environnementale comportant notamment une évaluation des incidences Natura 2000. Pour terminer le processus d'élaboration du SDGC le projet sera présenté en CDCFS puis soumis à une consultation publique de 21 jours ; consultation lors de laquelle nous vous solliciterons une fois de plus pour vous exprimer et donner un avis favorable. Nous vous rappelons d'ailleurs que la mobilisation des chasseurs lors de ces consultations publiques est indispensable pour faire face aux avis négatifs déposés de manière quasi systématique par les opposants aux pratiques cynégétiques. Et pour finir le SDGC sera approuvé par le Préfet à travers un arrêté permettant alors sa mise en application au 1er janvier 2024. Je vous remercie".

Intervention des personnalités

Le président Yvon MÉHAUTÉ donne la parole aux invités.

Madame Fabienne GAREL, présidente de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles des Côtes d'Armor :

“Bonjour à toutes et à tous. J’ai remarqué dans votre rapport d’activité que de plus en plus de femmes se décident à passer l’examen du permis de chasser. Je trouve cela très encourageant car cette mixité est utile dans notre quotidien, mais aussi pour montrer que la chasse est un loisir ouvert à tous et à toutes, aux jeunes également. Il y a beaucoup de points communs entre les agriculteurs et les chasseurs. Le premier est de commencer notre journée en chaussant nos bottes. Ce travail ou ce loisir on le fait avec bon sens, je dirais justement “droit dans nos bottes”. On le sait vous ne faites pas n’importe quoi, vous le faites au mieux. Vous veillez à la sécurité de tous quand on se promène le dimanche etc., on le voit bien que vous le faites avec prévention. Les résultats en termes d’accidents de chasse le prouvent ; on ne peut que vous encourager en ce sens. Un autre point commun que nous avons c’est l’objectif de renouvellement des générations. C’est un enjeu pour nous les agriculteurs à travers l’alimentation que l’on peut apporter à nos concitoyens. C’est aussi maintenir la diversité des paysages, des paysages ouverts où vous les chasseurs vous pouvez exercer votre activité. D’ailleurs les agriculteurs ont besoin de vous pour réguler la faune sauvage et limiter le plus possible les dégâts. J’ai bien vu le souci que vous avez sur les dégâts qui sont causés et vous devez en assumer l’indemnisation. Sachez que pour nous les agriculteurs notre priorité c’est qu’il n’y en ait pas. Ce qui compte pour nous c’est de préserver l’alimentation de nos troupeaux, de nos élevages, de préserver nos cultures de légumes. C’est aussi le côté sanitaire, la grippe aviaire, la fièvre porcine, gageons qu’elle n’arrive pas sur notre territoire parce que ce serait une catastrophe pour l’activité d’élevage. Là-dessus nous comptons sur vous pour maîtriser au mieux la prolifération de ce gibier pour préserver nos cultures. Le mot prévention est important pour nous. On a connu une grosse réforme qu’est l’assurance récolte par rapport aux risques climatiques. Pour nous, ce qui compte avant tout, c’est la prévention. Je vous encourage à réaliser le plus de prélèvements possible. Je sais aussi que la chasse a un énorme coût. Plus les bracelets seront à un prix raisonnable, plus vous pourrez réaliser de prélèvements. Je vous encourage à faire des gestes là-dessus. Un autre point commun, c’est d’être les premiers acteurs de la ruralité. Monsieur Alain CADEC l’a rappelé. Face à tout ce que l’on veut nous opposer, toutes ces associations “anti-tout”, nous devons montrer que nos activités sont utiles. Il faut inviter un maximum de ces personnes qui croient tout savoir sur nos exploitations mais aussi les inviter à échanger avec nous. Le 11 juin la FDSEA sera présente à la fête que vous organisez car nous encourageons le dialogue sur le territoire pour expliquer ce que sont nos activités et à quel point elles sont précieuses. Si nous ne sommes plus là, il n’y aura plus d’alimentation. Si vous n’êtes plus là, ce sera la prolifération du gibier. Je pense justement à ces “anti-tout” qui parfois ont des maisons avec des parcs arborés qu’ils font faire par des paysagistes. S’ils voyaient leur parc ravagé par les sangliers, ils verraient peut-être les choses sous un autre œil. Voilà ce que je voulais principalement vous dire. Je vous encourage à créer du dialogue entre différentes fédérations locales, sur nos cantons. On connaît toute la convivialité qui caractérise les réunions d’agriculteurs mais aussi des chasseurs. Créons du lien, de

la conversation, allons les uns vers les autres. Avançons ensemble. Je vous souhaite de continuer une belle assemblée générale. Merci encore Yvon pour ton accueil”.

Monsieur André DOUARD, président de la Fédération régionale des chasseurs de Bretagne et de la Fédération départementale des chasseurs d’Ille-et-Vilaine :

“Je suis moi-même président d’une Fédération départementale de chasseurs et j’ai l’honneur grâce à mes collègues d’être le président de la Fédération régionale des chasseurs de Bretagne. Je voulais tous vous saluer car c’est un grand plaisir de voir une salle d’assemblée générale pleine. Par les temps qui courent, les salles d’assemblées générales ne sont pas toujours pleines. Dans le monde de la chasse, je constate que les assemblées générales sont très fréquentées. Dans le Morbihan récemment c’était 500 à 600 personnes, aujourd’hui et chez moi tout autant. Cela veut dire qu’il y a une réelle motivation pour participer aux travaux. L’unité bretonne ce n’est pas un simple mot. Nous sommes pugnaces, nous sommes des guerriers. Quand je vais à la Fédération nationale des chasseurs, on m’appelle rarement par mon nom, on m’appelle le Breton ! Parce que paraît-il j’ai mauvais caractère. Tout simplement je me tourne aussi vers les agriculteurs : je sais que quand vous êtes dans vos instances à Paris, vous vous faites entendre et bien nous c’est pareil. Je voudrais vous dire deux mots sur la Fédération régionale des chasseurs. Son rôle est complètement différent des fédérations départementales. Les fédérations départementales gèrent la chasse de manière administrative, pratique, technique dans le département. Le rôle de la FRC est plutôt un rôle avec des enjeux régionaux sur des thématiques qui sont peut-être légèrement différentes, en tout cas qui sont, je dirais, qualifiées de travaux, d’ingénierie voire de bureau d’études. Elles reventilent, avec les fédérations départementales, ces démarches. Et là je me tourne vers l’éco-contribution. L’éco-contribution, on en pense ce qu’on en veut, mais c’est une chance pour nous. Au moment des négociations on a raflé quand même 750 000 euros ; ce qui n’était pas prévu au départ puisque c’était 500 000 euros pour la région Bretagne. Mais comme il y avait vous savez bien le restant d’enveloppe qui traîne dans les ministères, il y avait 250 000 euros, on a réussi à les obtenir. Maintenant qu’est-ce qu’on en fait ? Alors bien sûr des dossiers d’envergure régionale mais pour autant qui se déclinent évidemment vers les Fédérations départementales de chasseurs. On travaille dans un intérêt régional. Chaque projet porté par un département doit avoir une valeur ajoutée pour les autres départements. Cette éco-contribution, elle se fait en étroite collaboration et en partenariat avec le monde agricole. Nous avons notamment un programme régional qui s’appelle “Agriculture et biodiversité” où nous travaillons avec des agriculteurs qui veulent réfléchir au réaménagement de leur espace professionnel pour permettre un équilibre dans cette biodiversité que nous cherchons tous et que nous revendiquons. À la chasse bien évidemment il nous faut des territoires, de l’espace, mais je dirais il nous faut un biotope aussi qui corresponde aux besoins de la faune sauvage ou bien on perd son temps. Il y a donc du travail à faire. Il n’y a pas que le sanglier. C’est peut-être bien notre malheur. La raréfaction du petit gibier a fait que nous nous sommes tournés naturellement vers le grand gibier. En Bretagne, je le dis toujours moi je n’ai pas commencé à chasser avec une carabine dans les mains contrairement aux chasseurs de l’Est, de l’Alsace et de la Lorraine. Je suis un chasseur de petit gibier. Nous sommes prioritairement des chasseurs de lapins, de perdrix ou autres. Le grand gibier est pour nous une nouveauté. Alors nous nous sommes probablement fait un petit peu dépasser quand même. Maintenant il faut

revenir à des choses plus naturelles. Yvon suit la politique nationale en parlant du lapin. Je trouve ça très bien car plus ça va moins on en a, plus ça va moins on en parle ! Il faut y croire encore parce qu'effectivement nous avons des choses à faire. Je pense notamment aux jeunes : le petit gibier les motivera certainement bien plus que le grand gibier. Vous savez nos jeunes chasseurs si on veut qu'ils chassent, ne les plantons pas 3 h au pied d'un chêne à attendre un animal qui va peut-être arriver. Ce qu'ils veulent c'est de l'action, c'est bouger, rappelez-vous quand vous-même vous aviez 18 ou 20 ans ! Alors je vous l'ai dit, l'éco-contribution pour nous est importante ; notre thème principal c'est "Agriculture et biodiversité". Un autre point qui est tout aussi important ce sont les bases de données. Vous l'avez compris aujourd'hui nous sommes toujours dos au mur dans le monde de la chasse. On doit toujours se justifier. On doit toujours donner des chiffres. La chasse du blaireau est attaquée sur les dates par exemple. Si on ne donne pas de chiffres/données, on ne pourra pas se défendre. Donc nous avons créé dans la région Bretagne cette base de données. Et là je m'adresse à vous lorsque nous vous sollicitons pour nous remonter les chiffres (prélèvements, observations...) : faites-le ! Nous en avons besoin. C'est fait pour défendre notre activité. L'autre point aussi ce sont les consultations publiques. Allez-y. Répondez, répondez. Moi non arrêté blaireau est en consultation publique actuellement. Lorsque j'ai 400 personnes qui répondent de manière négative, j'en ai que 40 du monde de la chasse qui répondent. Or, dans un département comme chez moi on est 10 000. Vous êtes pratiquement autant que nous. On est quand même capables de répondre ; nous avons les moyens, sauf que nous ne le faisons pas. Alors c'est vrai excusez-moi l'expression on peut brailler, crier, "c'est un scandale". Mais nous-mêmes regardons-nous dans une glace. Quand on nous sollicite, que votre Fédération a besoin de ces chiffres et de remontées, il faut le faire. Le monde agricole est concerné directement par ces données, j'en discutais tout à l'heure notamment des fameux choucas en Bretagne. Les opposants c'est facile, mais vous n'amenez pas de données. Alors là je me félicite parce que c'est au niveau national qu'on m'a fait découvrir cette application. C'est pas la peine d'aller en réinventer une autre dans le monde de la chasse. Les chambres d'agriculture en ont fait une superbe pour remonter les chiffres sur les fameux choucas et corneilles. Il faut l'utiliser. Soyez persuadés mes amis que nous avons besoin de ces données pour défendre notre activité. Un autre point, il y a quatre départements présents. La semaine dernière, nous ne pouvions pas puisque nous avions tous eu la même idée de planifier notre assemblée générale le même jour. Cette fameuse unité, elle est incontournable parce que les enjeux d'aujourd'hui dépassent nos départements. Madame tout à l'heure vous l'avez souligné, on voit bien ce besoin d'élargir nos regards sur une plus grande zone. C'est vrai, on a besoin de parler ensemble et d'avoir cette unité pour envisager des solutions et tenter de régler les problèmes. Il faut le plus possible de coordination. En tout cas, sachez qu'en Bretagne, on n'est certainement pas les meilleurs, on n'est pas toujours d'accord, mais il y a toujours un moment où l'on se réconcilie. Ça bosse. On n'est pas toujours d'accord. On oppose nos arguments mais au final on essaie toujours de trouver une solution. Maintenant vous savez les enjeux nationaux ont été votés par tout le monde. D'abord la sécurité, avec 6 accidents on nous a fait une pantomime. Certes, 6 morts, c'est toujours 6 de trop. Je suis un ancien assureur de métier. Je peux vous parler des statistiques accidentogènes. Vous savez si véritablement on tenait le même langage envers certaines activités notamment les sports d'hiver ça ferait longtemps qu'ils seraient interdits. Vous regardez le nombre de morts, de blessés et de coût à la société, c'est phénoménal. Et pour autant il y a

des enjeux économiques, on n'interdit pas. Ce que je veux bien comprendre mais pour autant il faut peut-être ramener les choses à leur juste valeur. Depuis 20 ans on a fait de très gros efforts sur la sécurité. Regardez maintenant dans vos sociétés vous faites tous le rond le matin avec des consignes drastiques et compagnie. Mais pour autant on a collé une responsabilité sur le dos des organisateurs, des responsables de battues, des chefs de lignes et autres. Et je parle sous le contrôle de juristes qui sont devant moi. Je vous invite à faire les choses comme il faut parce que quand vous êtes devant le magistrat, attention il n'y a pas de copain qui tienne. Donc ça, ce sont de véritables enjeux nationaux. Je suis à l'aise pour vous en parler puisque sur ma feuille de route nationale en tant que président j'ai la sécurité entre autres. Je devrais dans les temps qui viennent - même si c'est un exercice qui est loin d'être facile - proposer un cadre minimum de consignes globales à l'ensemble de la France. Honnêtement j'ai du mal à l'imaginer parce qu'on est tellement diversifiés dans le monde de la France ; on pratique différemment etc., ça ne va pas être commode de faire un cadre national. Les dégâts vous avez vu l'accord gouvernemental où on devra diminuer de 20 à 30 % l'ardoise dégâts, on ne peut pas tous faire pareil mais on a des objectifs communs. Et bien évidemment si on a des idées communes c'est là le rôle de la Région c'est justement de dire tiens ce que tu fais est bien, je vais tenter de le faire chez moi pour arriver à l'objectif. J'avoue que c'est compliqué parfois. Un ruisseau fait la différence entre nos départements, une clôture parfois. D'un côté, c'est telle règle et de l'autre côté c'est telle autre règle. Ce qui complique la vie des gens et ce qui fait jeter le doute dans la profession agricole : comment se fait-il que c'est possible là et que ce n'est pas possible là ? Alors ce sont peut-être des pistes sur lesquelles nous devons travailler, émettre des idées. Alors on parle des dégâts souvent et je ne voudrais pas que l'on oublie le risque sanitaire. Les uns les autres on participe au CROPSAV, on participe à X réunions sur le sujet. Tout ça la FRC c'est son rôle, d'harmoniser avec les collègues, les départements. Et puis lutter en commun avec le monde agricole, c'est simplement le chasse-bashing, je ne vous apprends rien on est attaqués tous les jours il suffit de regarder les réseaux sociaux... On est des moins que rien etc. Enfin peu importe, on va assumer. Sur les dégâts, on vous a parlé d'accompagnement financier pendant ces 2 à 3 ans. Mais en parallèle de ça, il faut savoir qu'il y a une discussion engagée avec le gouvernement pour revisiter la loi d'indemnisation des dégâts agricoles qui est de 1968. Elle est complètement obsolète. Est-ce que c'est à nous de payer 100 % des dégâts alors qu'il y a X endroits qui ne sont pas de notre responsabilité ? Quand je vois St-Brieuc, la ville, est-ce que c'est à nous de payer les dégâts qui viennent de là sachant que ce ne sont pas des territoires chassables ? Regardez, tout près de chez vous et de chez moi, la Baie du Mont St-Michel, j'ai une centaine de sangliers là-dedans. C'est une réserve nationale. Est-ce que c'est à moi de payer les dégâts provoqués par ces sangliers que je ne peux pas chasser ? Voyez il est temps de remettre les choses en place. Cette discussion avec le gouvernement devrait aboutir dans 2 à 3 ans, dans le meilleur des cas, avec d'autres dispositions. Donc là aussi il y a de la concertation. Et je voudrais souligner que vous avez un président très dynamique, il est producteur d'idées. Donc Yvon je voulais souligner auprès de tous les chasseurs que nous avons besoin de toi à la région Bretagne, de tes idées et de ton engagement. Merci de m'avoir accueilli aujourd'hui".

Monsieur Jean-Marie BÉNIER, 1er vice-président du Conseil départemental, conseiller départemental du canton de Plérin :

“Bonjour à toutes et à tous, c’est avec un grand plaisir que je viens assister à votre assemblée générale. C’est un grand moment de l’année cynégétique pour vous. Je remercie d’ailleurs le président MÉHAUTÉ d’inviter le Conseil départemental. Je voudrais tout d’abord excuser le président du Conseil départemental, Christian COAIL, qui ne peut venir parmi nous et qui m’a donc mandaté pour être présent. Il est vrai aussi que, un peu comme Alain CADEC, je n’habite pas très loin. Je suis originaire de Plérin, je suis également élu de Plérin puisque je suis premier adjoint de la Ville de Plérin. J’habite effectivement à quelques centaines de mètres donc c’est vrai que ce n’est pas très compliqué pour moi de venir ici. Je viens surtout parce que vous le savez le CD22 est membre de votre FDC. Non pas que nous soyons tous chasseurs au Conseil départemental mais surtout parce qu’en tant que titulaire de droits de chasse de terrains nous sommes effectivement membre de cette fédération, et nous tenons à y tenir toute notre place. Alors vous le savez sans doute le CD22 possède un certain nombre de territoires boisés qui sont affectés à la chasse. C’est quand même 2 500 ha que nous possédons et que nous affectons à la chasse. Alors il y a un certain nombre je dirais de petites propriétés de taille relativement restreinte à Plourac’h, à Ploezal, à Plaintel, à Matignon, qui sont des espaces modestes en superficie et qui sont généralement confiés à des sociétés communales. Rappelons d’ailleurs qu’en ce moment nous sommes en train d’actualiser les conventions pour ces terrains forestiers, dans un souci de dialogue et je pense que cela se passe très bien entre nous. Nous avons une forêt importante, Beffou, 630 ha, à Loguivy-Plougras dans l’Ouest du département. Cette forêt est louée par adjudication mais celle-ci a été arrêtée ces derniers temps et nous sommes en réflexion en ce moment pour attribuer à nouveau une location. Je n’en dis pas plus parce que les échanges, bien que terminés, ne sont pas encore validés par l’assemblée départementale. Donc je ne peux pas trop dire ce qu’il va en être mais en tout cas sachez que nous avons là encore construit quelque chose par le dialogue, c’est important. La décision sera votée à la commission permanente du mois de juin. Et puis il y a surtout le joyau des forêts départementales, comme vous le savez, c’est la forêt d’Avaugour Bois Meur. Et vous l’avez dit Monsieur le président, avec le département, à ce titre là, la FDC a établi un partenariat efficace et bien ancré. Effectivement il y a plusieurs journées réservées aux chasses. Moi-même il m’arrive d’y aller me promener. Un samedi je suis tombé sur des chasses dans cette forêt et je peux vous dire que ça se passe très bien. Je crois également que cette forêt sert à former aux règles de sécurité les chasseurs aux battues notamment, les nouveaux détenteurs de permis de chasser, les représentants des sociétés. Le CD22 s’intéresse à ces questions de manière constructive et construit un certain nombre de propositions. Le CD22 et la FDC participent à d’autres opérations que l’on peut qualifier d’opérations liées à la biodiversité. Le CD22 est très attaché à la défense et à la promotion de la biodiversité. C’est vraiment un enjeu. La FDC est l’un de nos partenaires. On a donné un exemple je crois tout à l’heure de l’inventaire de la biodiversité autour du lac de Kerne-Uhel. Il y a également un travail très important qui est fait sur l’équilibre sylvo-cynégétique. Bien évidemment la chasse doit se faire dans le respect et la promotion des activités sylvicoles et du maintien des milieux forestiers. Là il y a un travail très important qui est en cours depuis 2018. Il y a également un partenariat d’expertise sur le site de St-Maudez à Plourac’h, notamment pour un inventaire des reptiles et pour un diagnostic bocager. Vous voyez que le CD22 considère que les chasseurs jouent un rôle positif et favorable dans le maintien des milieux. Nous souhaitons travailler avec vous comme nous le faisons depuis plusieurs années, dans un esprit constructif, positif, dans un véritable

partenariat avec d'autres d'ailleurs, progresser, s'améliorer toujours dans un esprit de dialogue. Le CD22 souhaite travailler à vos côtés comme on le fait déjà. Il y a quelques questions en suspens, un peu compliquées à régler, mais on y parviendra. Je vous remercie tous de votre présence, et bien évidemment tous les professionnels pour ces échanges constructifs, et tous les bénévoles. Que ce soit au niveau de la FDC ou au niveau des sociétés de chasse. C'est un engagement et il faut vous remercier. Bonne fin d'assemblée générale et bonne suite pour vos travaux. Merci beaucoup".

Monsieur Éric HENNION, directeur adjoint de la Direction départementale des territoires et de la mer.

"Bonjour à tous, si nombreux. Merci de votre invitation. J'aimerais déjà vous demander de bien vouloir excuser M. le préfet qui ne pouvait pas être présent aujourd'hui, y compris le directeur de la DDTM. Comme le disait Alain CADEC vous êtes des acteurs des territoires et votre activité participe à la connaissance de leurs évolutions, de leur fonctionnement et de leur biodiversité. Évidemment votre activité participe également à la régulation. On est très souvent en contact avec vous sur ce sujet. Comme le disait Mme GAREL c'est une part importante de votre activité également, qui vient compléter celles que j'ai citées. Le rapport d'activité l'a montré : vous avez de nombreuses activités qui vous permettent de vous mettre en valeur. Je reviendrais tout à l'heure sur les attaques dont vous faites part. Nous sommes en effet dans un monde de communication où les oppositions, les contestations parfois même les simples questions sont souvent exacerbées, jetées en pâture, voire décriées. En fait il y a de la place pour toutes les activités : chasseurs, agriculteurs, riverains, touristes, il y a de la place. Cependant elles ne sont pas toutes bien comprises par une partie de nos concitoyens. À mon sens elles sont souvent plus complémentaires qu'on veut bien le croire. Cette complémentarité elle n'est pas exposée, elle n'est pas expliquée. Alors certains vous me direz resteront toujours convaincus qu'elles ne sont pas complémentaires mais ce n'est peut-être pas la plus grande part. Dans cette communication, il faut, M. le président le disait tout à l'heure, expliquer. Communiquer. Communiquer et partager. Communiquer sa position. Communiquer ce que l'on fait. Ce n'est pas une justification, c'est une communication avec à l'appui les données ou les éléments dont on dispose. On n'a pas nécessairement à se justifier quand on est autorisé à le faire. Par contre en effet la transparence ou l'explication de ce que l'on fait et pourquoi on le fait, est toujours intéressante. Tout à l'heure ce que j'entendais sur votre activité, au-delà de la régulation puisque c'est l'activité que certains voient le plus et que ce n'est peut-être pas non plus la plus importante. Entre formation, éducation, participation à la gestion des territoires... Vous êtes très actifs. Il faut donc savoir le montrer. Il ne faut évidemment pas passer sous silence les questions de sécurité. C'est un enjeu majeur pour nos concitoyens en termes de communication et de résultats, mais aussi pour vous. Le travail de révision du Schéma est donc particulièrement important et l'activité de la Fédération sera très importante sur ce sujet. L'Etat et ses établissements, notamment l'OFB qui est avec nous également aujourd'hui, et la DDTM sont bien évidemment à votre disposition pour pouvoir suivre régulièrement l'évolution de l'élaboration de ce Schéma et permettre sa rédaction dans des conditions optimisées et surtout au regard des délais qui sont relativement courts. Aujourd'hui pour conclure je crois qu'avec la Fédération, M. le président le confirmera ou l'infirmiera, on se parle, on échange, on discute. On est parfois d'accord, parfois

un peu moins d'accord mais on trouve de toute façon toujours une voie constructive. Ce dialogue il faut qu'il se poursuive. Tous les acteurs liés à la chasse doivent donner une image réelle de ce qu'est la chasse, et non pas une image cachée/médiatisée".

Remise des médailles

Avant de procéder à la traditionnelle remise des médailles, au nom de la Fédération, le Président Yvon MÉHAUTÉ souhaite remercier tout particulièrement Léonard KERRELLO, pour sa précieuse contribution lors des chasses organisées dans le massif d'Avaugour Bois Meur.

À seulement 17 ans, ce jeune chasseur a déjà le sens du service. À maintes reprises, il s'est rendu disponible pour prêter main forte au moment de l'éviscération et de la découpe du gibier. Une étape très souvent appréhendée.

Aussitôt le permis obtenu, Léonard a choisi de se former à l'hygiène de la venaison. À présent, il maîtrise parfaitement les bonnes pratiques et la réglementation sanitaire associée.

Saluant la motivation et l'implication dont il fait preuve, le Président Yvon MÉHAUTÉ lui remet un cadeau (un couteau).

Ensuite, le président Yvon MÉHAUTÉ remet la médaille de la Fédération à des chasseurs méritants par leur carrière cynégétique.

8 distinctions sont décernées.

MÉDAILLES DE BRONZE :

- AUFFRET Pierrick - 37 ans de permis et membre du bureau de la société de chasse de SAINT-SERVAIS depuis 1998.
- LE LOSTEC Alain - 34 ans de permis, membre du bureau de la société de chasse de SAINT-SERVAIS depuis 1998 et actuel vice-président.
- PRIGENT Jean-Yves - 48 ans de permis, membre du bureau de la société de chasse de SAINT-SERVAIS depuis 1998 et actuel président.
- BREBEL Henri - 51 ans de permis et membre du bureau de la société de chasse de PLEUDIHEN/RANCE depuis 1999. Piégeur depuis 2004.
- CHAILLOT Jean - 45 ans de permis et membre du bureau de la société de chasse de PLEUDIHEN/RANCE depuis 1993.

MÉDAILLES D'ARGENT :

- HELARY Michel - 56 ans de permis et 32 ans de présidence de la société de

chasse de PÉDERNEC.

- LHERMINIER Jean-Pierre - 56 ans de permis. Membre du bureau de la société de chasse de PLEUDIHEN/RANCE depuis 1983, il devient secrétaire en 1995 puis trésorier en 2001.

MÉDAILLE D'OR :

- DENOUAL André - 60 ans de permis, piégeur depuis 1985. Il intègre le bureau de la société de chasse de PLEUDIHEN/RANCE en 1977, et en assure la présidence de 1981 à 2021.

Clôture de l'assemblée générale.